



Communiqué conjoint

La gestion de nos matières résiduelles a -t-elle un impact sur la qualité de nos eaux?

L'occupation d'un territoire implique indéniablement une gestion de grandes quantités de matières résiduelles générées par la population et les entreprises. Une partie est certes valorisée, mais pour le reste, elles n'ont d'autres choix que d'être éliminées en étant déposées et tassées dans les lieux d'enfouissement prédisposés.

Les défis que représentent la valorisation et l'enfouissement des matières résiduelles vont de pair avec l'augmentation de la population et les exigences de plus en plus sévères pour minimiser les impacts sur les milieux naturels, particulièrement sur l'eau souterraine et de surface.

Les déchets générés par la population de 35 municipalités des MRC d'Antoine-Labelle, des Paysd 'en-Haut et des Laurentides sont traités à la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge (RIDR), située sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge. La RIDR est responsable depuis 2006, de l'enfouissement et de la cueillette à domicile des matières résiduelles.

L'enfouissement et la contamination de l'eau

En se décomposant, les matières enfouies génèrent un liquide, appelé lixiviat, comprenant des polluants organiques et/ou métalliques. Ce liquide peut représenter un danger pour les eaux souterraines et de surface comme la rivière Rouge, le point de rejet principal de la RIDR. En 2006, la régie ferme son lieu d'enfouissement sanitaire et ajoute sur son terrain un LET (Lieu d'Enfouissement Technique) qui s'avère être beaucoup plus efficace et conforme aux nouvelles exigences environnementales notamment en filtrant le lixiviat.

La surveillance environnementale du site

L'opération d'un site d'enfouissement, <u>par la loi</u>, oblige l'opérateur à produire des rapports sur la qualité des eaux souterraines, de surface et des eaux de lixiviation issue du traitement provenant des cellules d'enfouissement et de les transmettre au MDDELCC. De plus, le conseil d'administration du Complexe Environnemental a demandé d'aller au-delà de ces exigences en ajoutant des analyses des eaux des puits d'eau potable des résidences aux limites du site de la RIDR.

Selon les résultats d'analyses des 10 dernières années, il peut être conclu que la qualité des eaux pour les différents points d'analyse est de <u>bonne qualité</u>. L'évolution des résultats démontre également que la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire en 2006 a eu un <u>impact positif</u> sur la qualité des eaux souterraines limitrophe à l'ancien site.

Implication avec le milieu

Depuis la mise en marche de leur LET, la RIDR a mis sur pied un comité de vigilance. Ce comité est formé de plusieurs représentants, dont l'OBV RPNS, des municipalités, des MRC et des citoyens. Le comité passe en revue deux fois par année les résultats d'analyse et fait des recommandations au conseil d'administration afin de s'assurer que les opérations sont conformes aux exigences du certificat d'autorisation.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer au <u>document de vulgarisation</u> <u>complet.</u>